

Le ministère a une excellente réputation au Canada et dans le monde. Ces recherches fondamentales et appliquées sont connues par tous les chercheurs du monde occidental comme du monde oriental. Nous sommes en contact constant avec le ministère des Forêts et les institutions universitaires du monde entier. Il y a des chercheurs des différents pays du monde qui viennent poursuivre leurs recherches dans nos laboratoires et certains de nos fonctionnaires font de même dans les pays étrangers. Nous avons une excellente cote sur le plan international. C'est surtout dû aux recherches qui avaient été entreprises sous le ministère de l'Agriculture à l'époque et qui se poursuivent maintenant. En juin, le 6^e Congrès international des forêts aura lieu à Madrid, où plus de 20 de nos chercheurs présenteront des travaux de recherches à ce congrès forestier tenu sous les auspices de la FAO.

[Traduction]

L'industrie forestière pose en certaines régions du Canada des problèmes difficiles à résoudre. Le puceron lanigère du sapin en représente un dont la solution est des plus urgentes. Il s'attaque tant aux forêts de la Colombie-Britannique qu'à celles de Terre-Neuve. Jusqu'à présent, bien que l'on ait entrepris des recherches au Canada et aux États-Unis à ce sujet, nous n'avons pas encore obtenu de succès. La Colombie-Britannique a lancé un programme-éclair cette année et nous espérons pouvoir trouver le moyen d'enrayer cette maladie, qui semble s'attaquer aux arbres de façon à en rendre le bois inutilisable.

En beaucoup d'endroits au Canada, il y a aussi des maladies spéciales auxquelles le gouvernement fédéral livre la lutte. Nous avons prévu des programmes spéciaux au Nouveau-Brunswick et dans la province de Québec. En général, ces maladies ne se sont pas accrues et nous en avons empêché un certain nombre de se répandre. Mais elles constituent toujours un danger et une grande partie des efforts du ministère tendent vers la prévention.

Aux Forêts, on trouve probablement plus de docteurs et de licenciés en sciences que dans tout autre ministère. Ces gens font de merveilleux travaux de recherche, et je profite de l'occasion pour les féliciter. Nombre de députés sont venus en contact avec nos chercheurs dans leur propre province et ils se rendent compte de la qualité du travail qui se fait à notre ministère.

J'ai mentionné plus tôt que nous mettrons bientôt en œuvre un vaste programme d'expansion. Nous l'annoncerons prochainement afin de permettre aux universités de commencer à former le personnel scientifique dont

le ministère aura besoin au cours des six ou sept prochaines années. En général, nous n'avons pas eu de difficultés à recruter un nombre suffisant d'hommes de science pour remplir les fonctions qui s'imposent dans les divers laboratoires du pays. Le renouvellement de personnel n'est pas très considérable à notre ministère. Il est simplement normal, et nous avons bien de la chance de compter un aussi grand nombre de fonctionnaires dévoués partout dans le pays.

La réorganisation du ministère va bon train. L'emplacement de l'administration centrale des Directions a posé quelques problèmes mais rien de trop grave jusqu'à présent. Nous procédons à un inventaire spécial des ressources forestières et à une enquête sur le rendement des terres au Labrador et à Terre-Neuve. En vertu de l'autre programme, nous procédons aussi à un inventaire des terres englobant toutes les provinces du Canada. L'entente conclue avec les provinces relativement au partage des frais est en vigueur depuis cinq ans. Environ 8 millions de dollars de notre budget sont affectés à ce poste des crédits. Nous ne savons pas ce que nous réserve l'avenir dans ce domaine; cela dépend surtout des résultats de la conférence fédérale-provinciale sur les ententes en matière d'impôt l'automne prochain.

Ce sont là les brèves observations que je tenais à faire en présentant mes crédits. Lorsque les crédits de l'an dernier ont été étudiés en février et en mars, j'en ai profité pour parler des travaux de mon ministère. C'est un petit ministère par rapport à bien d'autres. Comme nous avons débattu le programme de l'ARDA ces trois derniers jours, je tiens à mettre l'accent sur cet aspect particulier de l'activité de mon ministère.

Le ministère des Forêts est aussi chargé du programme relatif aux céréales de provende. La Chambre sera saisie prochainement d'un projet de loi—qui figure déjà au *Feuilleton*—prévoyant l'adoption d'une loi sur l'aide relative aux céréales de provende. Le gouvernement précédent devait présenter une loi semblable. La mesure figurait au *Feuilleton* du 6 février 1963, c'est-à-dire le lendemain du mardi où le gouvernement a été défait à la Chambre. J'espère donc que les députés des deux côtés de la Chambre vont appuyer ce projet de loi dont la Chambre sera saisie sous peu.

Le ministère applique aussi la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces maritimes, concernant certains problèmes propres aux Maritimes. Nous avons proposé au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Écosse et à l'Île du Prince-Édouard une entente entraînant la disparition de la loi sur l'utilisation

[L'hon. M. Sauvé.]